Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
18/02/2016		F01116P0024

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un ensemble immobilier comprenant une crèche et des commerces, site Elis, PUTEAUX (92)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SAS PUTEAUX RUE VOLTAIRE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : BACQUE Christophe

RCS / SIRET : 8 1 2 5 3 4 0 3 0 0 0 0 1 8 | Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d	Infrastructures routières : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres
36	Construction dont les surfaces de plancher (ancienne SHON) font environ 26 300 m², soit plus de 10 000 m² et de moins de 40 000 m² sur une commune dotée d'un PLU. Demande préalable associée au dépôt d'un permis de construire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le programme prévoit 26 300 m² de surface de plancher, réalisés en 2 phases et répartis entre :
- 24 817m² de logements (dont 1 940m² de maisons individuelles), soit environ 350 logements,
- 833m² de commerces en pieds d'immeubles,
- 650m² de crèche,
- Le prolongement de la rue Gerhard et d'une place publique destinée à être rétrocédée à la Ville.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction poursuit les objectifs :
- D'accompagner la reconversion urbaine de l'ancien site industriel,
- D'engager la démolition des bâtis nécessaires et la réhabilitation ou la reconstruction à l'identique de ceux de qualité architecturale notable, afin de les intégrer dans le programme d'aménagement - en accord avec les politiques locales,
- De créer sur le site un ensemble immobilier en lien avec le contexte bâti connexe et destiné à l'habitation et aux équipements et commerces nécessaires au cadre de vie des futurs habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont entrepris sur le site de la blanchisserie Elis, accessible au 15bis - 33 Rue Voltaire. Cette adresse correspond aux parcelles cadastrales AB142 (Elis) et AB145 (Ville).
L'obtention des différentes autorisations est prévue entre décembre 2015 et octobre 2016.
La phase de commercialisation sur plan est prévue courant 2016.
Le début des travaux est estimé au 1er Trimestre 2017, lors de la libération totale du site par la société Elis et l'acquisition par la SAS PUTEAUX RUE VOLTAIRE. L'ensemble du projet devrait être achevé au cours du 1ème Trimestre 2022.
La réalisation du chantier nécessite :
- des travaux de démolition des bâtis non conservés sur le site,
- des travaux de réhabilitation ou de reconstruction à l'identique du patrimoine architectural notable sur site en fonction de la stabilité du ou des bâtiments.
- des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la gestion des terres excavées (et enjeu sanitaire associé à la réalisation des logements et de la crèche), la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises (envisagé par raccord au réseau existant), la mise en œuvre des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- le prolongement de la Rue Gerhard, permettant le raccordement de la deuxième phase du projet.
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (place publique vouée à la rétrocession ultérieure à la ville).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit 26 300 m² de surface de plancher, répartis en 2 phases d'aménagements :
Une phase donnant sur la rue Voltaire à l'Est :
- Elle compte 10 905 m² de SDP de logements (environ 152 logements) et 356m² de SDP de commerces en RDC.
Une phase donnant sur la rue Gerhard à l'Est :
- Elle compte 15 395 m² de SDP de logements dont 1 940 m²de logements individuels (soit 11 maisons), 477m²de commerces en RDC et 650m²de crèche
Le projet prévoit un niveau de sous-sol sur chacune des deux phases du projet pour les logements et une place de stationnement sera créée par 100 m² de surfaces commerciales, soit au total 360 places de parking.

En gestion courante, l'accès aux deux phases s'effectuera depuis la rue Gerhard prolongée. La sortie du site s'effectuera vers la rue Voltaire.
D'autres part, le site est desservi par différents types de transports en commun, à savoir :
- Tramway Ligne T2 (Porte de Versaille - Pont de Bezons) - station "Puteaux" à 800m,
- Gare SNCF : station Puteaux à 800 m,
- Métro Ligne 1 : station Esplanade de la Défense à 1,4 km du terrain,
- Bus Lignes 141, 157, 158 et Buséolien 1 et 2.

En raison de l'imperméabilité du site, et de la distance avec la Seine, un rejet des eaux pluviales au réseau (sous accord préalable du gestionnaire) est pressenti. Ce parti n'est toutefois pas stabilisé et dépendra des études hydrauliques et des échanges avec l'Administration lors de la procédure Loi sur l'Eau.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de délivrance du Permis de Construire valant démolition [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]
- A définir en fonction des études à venir : Procédure Loi sur l'Eau, vraisemblablement en régime de déclaration [L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement]
- Présente procédure : Demande d'examen au cas par cas [L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement]

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire valant démolition [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface Plancher créée :	26 300 m² environ
- Superficie globale du terrain :	14 866 m² environ
- Superficie aménagée en extérieure :	dans les dents creuses construites
- Gabarit des bâtiments :	R+1+C à R+4+C
- Niveau de sous-sol :	1 sur les phases 1 et 2
- Nombre de logements :	environ 350
- Nombre de place de parking :	environ 360

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

15bis - 33 rue Voltaire
92800 PUTEAUX

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 2 ° 14 ' 16.8' E **Lat.** 48 ° 52 ' 39.8' N

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42°* :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les emprises sont aujourd'hui occupées par la blanchisserie Elis, qui s'apprête à stopper ces activités sur site.
Un dossier de cessation d'activité est en cours d'instruction à la préfecture de région.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Puteaux approuvé le 16 février 2012.
Le PLU a fait l'objet de :
- 3 modifications simplifiées les 6 juillets 2012, 3 avril 2013 et 31 mars 2015.
- 1 modification le 26 septembre 2013
- 2 mises à jour les 23 juillet 2012 et 23 octobre2013

Le zonage réglementaire observé au droit du site correspond à la zone UPM3, modifié lors de la révision simplifiée n°3 pour laquelle aucune évaluation environnementale n'a été menée. Il s'agit d'une zone de reconversion urbaine issue d'anciens sites industriels du Front de Seine le long de la Rue Voltaire. Cette zone de projet se destine à l'habitation et aux équipements et commerces nécessaires au cadre de vie des futurs habitants.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [X]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	Les ZNIEFF les plus proche du site correspondent : - ZNIEFF de type 1 "Des berges de Seine au Bois de Boulogne" - ZNIEFF de type 2 "Du Bois de Boulogne". Ces dernières s'implantent à environ 800m du site Elis, en rive droite de la Seine.
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[X]	[ ]	Le secteur à l'étude n'est pas réellement affecté par le bruit (aux vues des arrêtés préfectoraux et du ressenti sur site). Dans ce secteur de Puteaux, les principaux axes classés sont : - Niveau 2 : la rue Jean Jaurès (entre la rue Parmentier et la rue Godefroy), - Niveau 3 : la rue de Verdun, la rue Jean Jaurès (entre la Rue Godefroy et la rue des Pavillons) et la RD7 (Quai de Dion Bouton). Aucun PPEB n'existe à l'échelle communale

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le caractère remanié du site empêche la caractérisation de zones humides au sens de la réglementation. Le site est inscrit en dehors des enveloppes d'alerte de zones humides proposées par les services de la DRIEE-if.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les PPR existants : - La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Seine, prescrit le 29/05/1998 et approuvé le 9 janvier 2004, - Un périmètre d'anciennes carrières délimité par arrêté préfectoral du 25 novembre 1985, ayant valeur de Plan de Prévention des Risques de Mouvement de terrains sur la Défense, Aucun PPRT existant. Le site n'est pas concerné par les aléas de retrait-gonflement des argiles. Les aléas de remontées de nappes sont considérés comme forts au droit du site (source : BRGM)
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Plusieurs phases d'investigation sur les sols ont été menées et sont actuellement poursuivies : - diagnostic initial de sol et d'eau : 8 sondages, 6 piézomètres, analyses labo. - diagnostic complémentaire de sol, de gaz dans le sol et d'eau : 33 sondages, 3 piézomètres, 15 puits de suivi de la qualité des gaz, analyses labo, - campagnes de surveillance de la qualité des eaux en novembre 2014, février 2015 et juin 2015 - nouvelle campagne de sondages et de piézomètres réalisée fin 2015 au droit de la future crèche notamment. Une note de synthèse concernant la gestion de la pollution du site a été réalisée, et est proposée en annexe du présent document.
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le secteur se situe dans la masse d'eau souterraine 3102 "Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix". Elle correspond au système de l'aquifère du Lutétien-Yprésein.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Le site se situe à l'aval de la prise d'eau de la Seine de Suresnes et à l'amont de la prise d'eau souterraine de Gennevilliers (Eocène inférieur et moyen) et du captage d'ultime secours de Neuilly-sur-Seine (Albien). Il n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le secteur se situe à environ 10km de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013), issue des directives Oiseaux 79-409 (CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009. L'entité de la ZPS la plus proche correspond au Parc départemental de l'Ile-Saint-Denis.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le secteur d'aménagement s'inscrit dans le périmètre de protection de l'église Notre-Dame-de-Pitié de Puteaux, classée monument historique en avril 1975 (périmètre de co-visibilité de 500m autour du monument).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine (trop lointaine) ou dans les nappes souterraines. En phase chantier, vu le niveau de la nappe et de la réalisation d'un niveau de sous-sol, un rabattement est potentiel pour permettre la mise au sec du fond de fouille et la réalisation des parkings souterrains. De fait, une analyse fine est en cours afin de connaître plus précisément la nappe et d'évaluer le mode d'intervention et éventuellement la solution de rejet des eaux d'exhaure si nécessaire.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	A l'exception de l'incertitude résiduelle concernant un possible pompage de la nappe en phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains sur 1 niveau de sous-sol et aux fondations. Les déblais non-inertes ne pourront pas être réemployés sur site et seront gérés en filières adaptées.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	Aucun apport de matériaux n'est nécessaire à la réalisation du projet mis à part les matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Aucun espace sensible n'est inventorié au sein ou aux abords immédiats du site. Les espèces présentent sur site correspondent à quelques plantations d'ornement et ne concourent pas à la diversité écologique du secteur, plutôt concentrée au niveau des berges de Seine et particulièrement en rive droite.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet n'a pas d'influence sur les zones inondables de la commune, ce dernier étant implanté en dehors des zonages PPRI.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est entièrement anthropisé. Il s'agit d'une activité de blanchisserie. Il ne consomme aucune emprise naturelle, agricole, forestière ou maritime.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun périmètre SEVESO ne recoupe le site. Aucune conduite TRAPIL n'est située au droit ou à proximité immédiate du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site où s'implante le projet n'est concerné par aucun risque naturel. La zone de crue par débordement de la Seine ne concerne pas les emprises du site. L'aléa de retrait/gonflement des argiles y est nul. Au document graphique du P.L.U., le secteur n'est pas concerné par le « Périmètre de la zone à risque liée à la présence de carrières ». Des réflexions concernant les terres polluées sont menées à l'échelle du site depuis plusieurs années.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Elles vont donné lieu à la formalisation d'un plan de gestion par la société URS dans le cadre de la cessation d'activité de la société ELIS, ainsi que de l'actualisation de ce plan de gestion, toujours par la société URS, dans la cadre de l'aménagement l'aménagement futur (l'actualisation du plan est prévue en février 2016). Les principales conclusions concernant les procédés de dépollution, de suivi et de mise aux normes constructives sont présentées dans la note de synthèse concernant la gestion de la pollution, proposée en annexe du présent document. En conclusion, sur la base des données actuellement disponibles, l'état environnemental du Site, après la réalisation des travaux de traitement des sources envisagés dans la limite des contraintes techniques du Site, est compatible avec les usages futurs envisagés pour le Site par SAS PUTEAUX RUE VOLTAIRE, à savoir un usage de type
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	mixte résidentiel et commercial (immeubles avec un niveau de parking en sous-sol) ainsi qu'une crèche en rez-de-chaussée. Par ailleurs, un désamiantage sera entrepris sur les bâtis préservés, ainsi que le confortement des vestiges architecturaux notables dans la limites du risque d'effondrement de ces derniers. --- Le projet de construction sera générateur d'un trafic routier, donc d'un bruit lié au cheminement des véhicules motorisés. Toutefois, à l'échelle du trafic routier sur les axes locaux, de la Surface de Plancher relativement restreinte et de la typologie des constructions (quasi exclusivement tournée vers l'habitat), le projet ne semble pas être en mesure d'être un générateur de trafic important, bien que difficilement quantifiable. Il participera à renforcer très sensiblement les trafics déjà existants, principalement sur les rues Gerhard, Voltaire et Parmentier.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X X	☐ ☐	Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle, dans un secteur déjà largement soumis à une pollution lumineuse. Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas le contexte local de ce secteur.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	☐	Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes : - émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES), - émissions liées au trafic généré et induit. A noter toutefois qu'au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, les émissions semblent relativement faibles.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	☐	Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement. Concernant la gestion des eaux pluviales, le mode de gestion est en cours d'étude. Etant donné la distance de la Seine et la difficulté d'infiltrer sur site, le rejet au réseau sera privilégier (tel qu'à l'existant). Auquel cas, des normes de rejet seront prescrites au pétitionnaire (collecte, débit de fuite,...) par le gestionnaire de réseau. En phase chantier, le rabattement de nappe engendrera le rejet d'eaux issues de la nappe. Les eaux seront rejetées au réseau. Un contrôle qualitatif des eaux rejetées sera réalisé pendant la phase de rabattement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	☐	En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des parkings en sous-sols. Ces terres sont en partie non inertes et devront être évacuées dans un exutoire adéquat (centre agréé). Les déchets produits en phase exploitation sont de type "ordures ménagères et assimilées". Les eaux usées seront dirigées vers le réseau existant.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	☐	En raison de son insertion au sein d'un périmètre de protection de monument historique, le permis de construire devra être soumis à l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	☐	Comme édicté par le règlement d'urbanisme de Puteaux, le site verra sont occupation du sol modifiée. Les activités disparaîtront au profil d'espaces résidentiels et services/commerces associés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches identifiés ces 3 dernières années correspondent :
DRIEE-if :
- à la construction de la tour Helka dans la quartier d'affaire de la Défense, à environ1.2km au Nord (avis EE-1052-15 du 09/09/2015),
- au projet de réaménagement du secteur de la rose de Cherbourg à Puteaux, à environ1.2km au Nord (EE-921-14 du 14/08/2014),
- à la demande d'autorisation d'exploiter de la société NEXIMMO 46, Boulevard des Bouvets et Boulevard Kupka, à environ 1.5 km au Nord (Avis n° 2007/0153 du 08/02/2012)

CGEDD :
- à la Ligne 15 Ouest du réseau de transport du Grand Pairs Express, traversant le quartier d'affaire de la Défense d'Est en Ouest et admettant 2 gares Nanterre la Folie et La Défense (AE : 2015-10)
- à la Ligne EOLE, prolongement de la Ligne de RER E à l'Ouest de Paris, traversant le quartier d'affaire de la Défense d'Est en Ouest et admettant 1 gare La Défense (AE : 2015-21), associé à :
- au projet de réalisation de la nouvelle gare EOLE la Défense de la Ligne E du RER et réaménagement partiel du CNIT (AE : 2015-05).

Au vue de la localisation, de la nature et des la différence d'ampleur des projets, le projet de construction situé au 15bis-33 rue Voltaire n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés significatifs avec les projets connus.
Permis de construire :
- un projet d'EHPAD est en cours de construction aux abords du site, au 35 Rue Voltaire - Rue Gerhard.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas en mesure d'impacter significativement l'environnement et la santé humaine des populations voisines étant donné :
- Les caractéristiques du projet et les faibles apports de trafic pressentis à ce stade, qui plus est sur un site desservi par différents types de transports en commun ;
- L'absence de zones écologiques riches dans le secteur ;
- L'absence de risque technologique ;
- L'absence de zone inondable.

En outre, SAS PUTEAUX RUE VOLTAIRE a d'ores et déjà engagé les démarches environnementales suivantes :
- Un suivi des niveau de nappe alluviale afin de définir la nécessité d'un pompage pour réaliser les parkings en sous-sol,
- Une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales à l'échelle du site, qui sera suivi si nécessaire d'un dossier Loi sur l'Eau en fonction des rubriques de la nomenclature impactées,
- Le complément des sondages de pollution sur site ainsi que la réalisation d'un plan de gestion et d'une EQRS permettant de caractériser le devenir des terres polluées, mais aussi, de déterminer les risques résiduels après dépollution pour l'aménagement des emprises en résidences de logements (crèche comprise).
- Une dépollution sur site avant projet,
- Une limitation de pollutions nouvelles durant les phases de travaux par une gestion adéquate, notamment des plages horaires de chantier et des plans de circulation des camions et engin de chantier.
- En phase exploitation, un retour d'expérience sur les conditions de circulation sur les rues Gerhard, Voltaire et Parmentier, sera à entreprendre, en collaboration avec les services de la Ville de Puteaux, afin de s'assurer que les trafics générés n'ont pas participé à dégrader de manière notable la situation actuelle.

Au vue de ces éléments et de la poursuite des études sur le site, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier de Cessation d'activité Elis, - Note de synthèse sur la gestion de la pollution du site - Positionnement et historiques des sondages de pollutions et piézomètres de suivi, Il est a noter que ce document s'insère au sein d'une notice environnementale liée à la demande d'examen au cas-par-cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Paris le, 17/02/2016

Signature

SAS PUTEAUX RUE VOLTAIRE
17-19, rue Michel le Comte – 75003 PARIS
S.C.C.V au Capital de 1.000.000 Euros
812 534 030 R.C.S PARIS
Tél : 01.47.03.48.63 – Fax : 01.40.20.06.84

BGP133/3

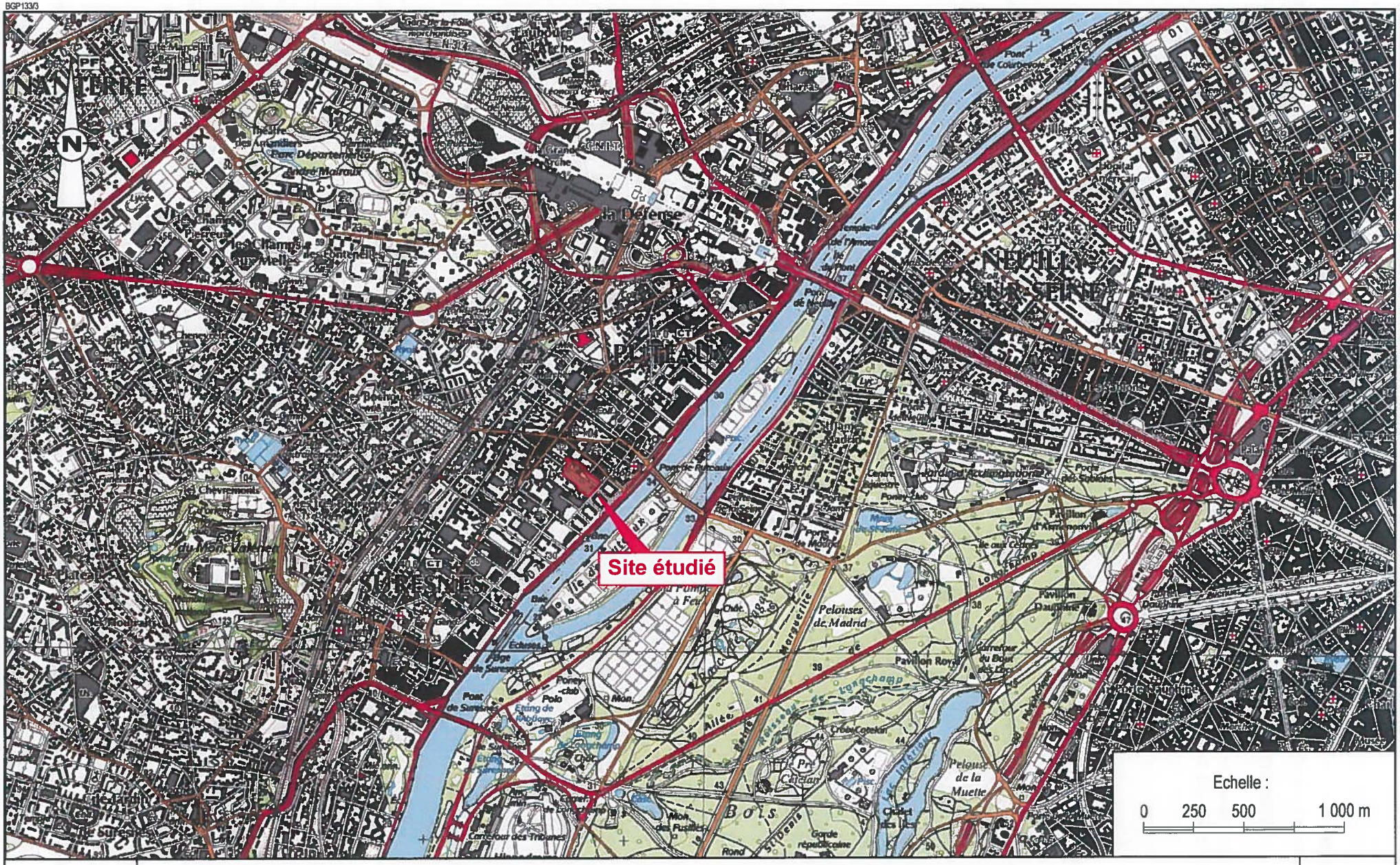

BURGEAP

OGIC / SITE ELIS - 15 BIS À 33 RUE VOLTAIRE À PUTEAUX (92)

PLAN DE SITUATION

A39519

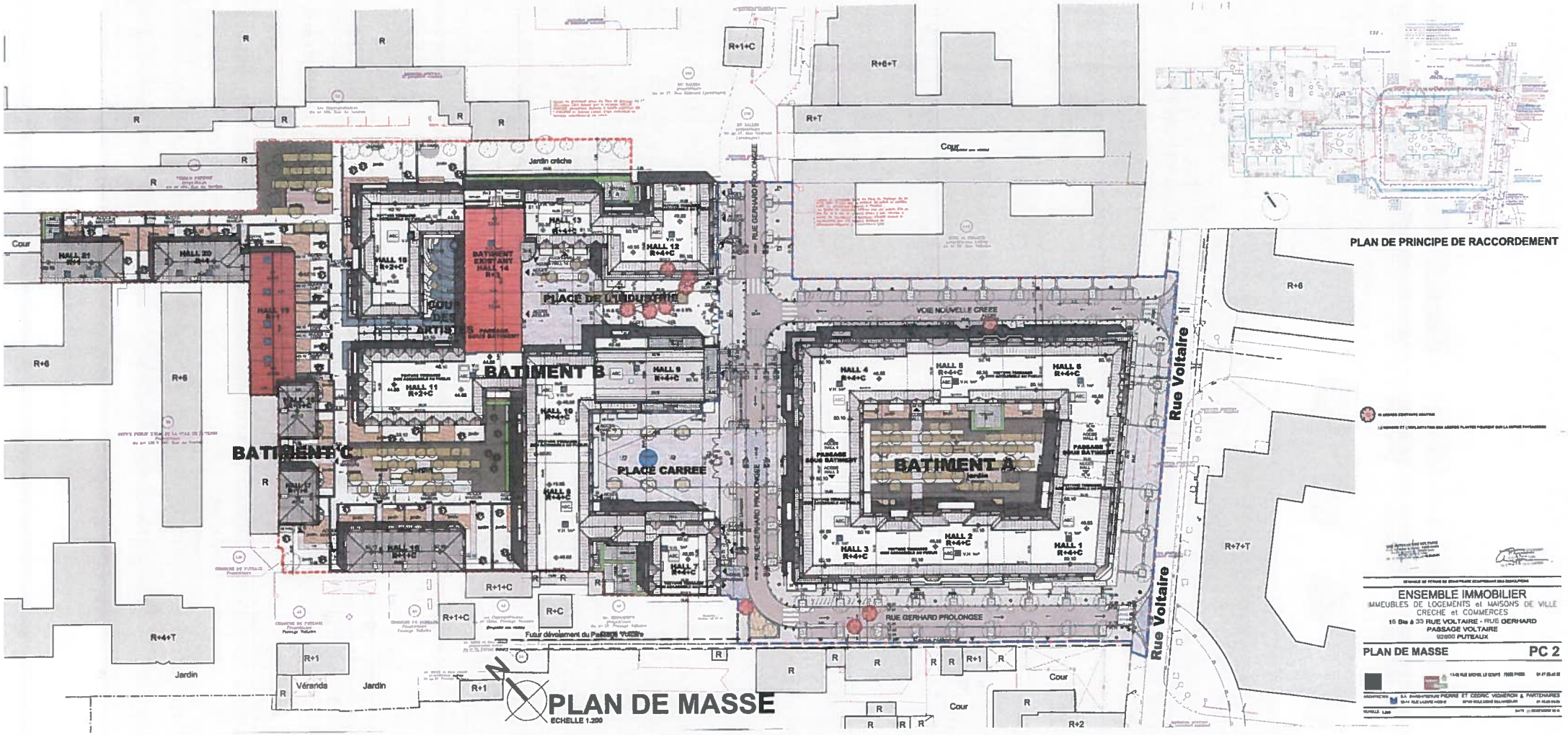

PLAN DE PRINCIPE DE RACCORDEMENT

ENSEMBLE IMMOBILIER
IMMEUBLES DE LOGEMENTS et MAISONS DE VILLE
CRECHE et COMMERCES
15 Bis à 33 RUE VOLTAIRE - RUE GERHARD
PASSAGE VOLTAIRE
92800 PUTEAUX

PLAN DE MASSE PC 2

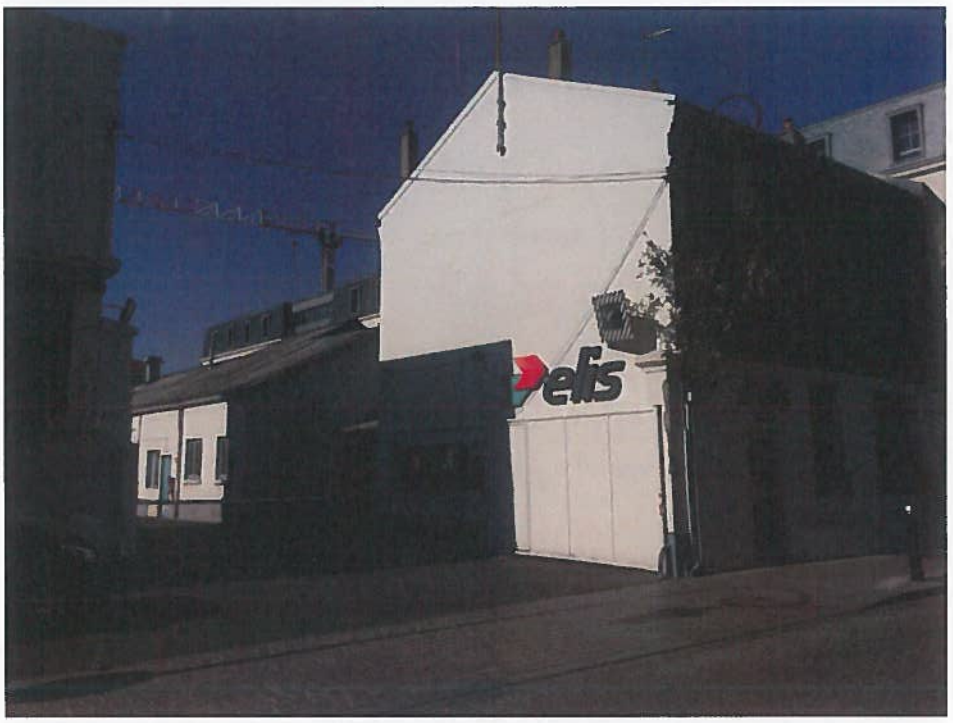

Photographie 1 : Entrée du site Elis

Photographie 2 : Vue interne du site Elis (1)

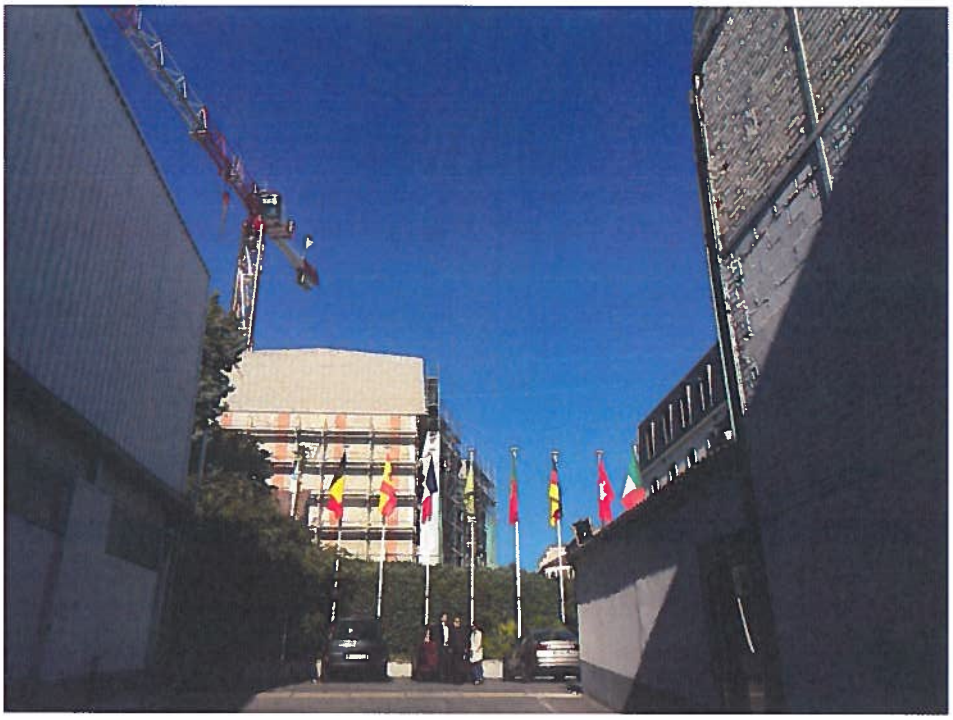

Photographie 3 : Vue interne du site Elis (2)

Photographie 4 : Vue interne du site Elis (3) - accueil

Photographie 5 : Vue interne du site Elis (4) – bâtiment à l'étude en voie d'une conservation

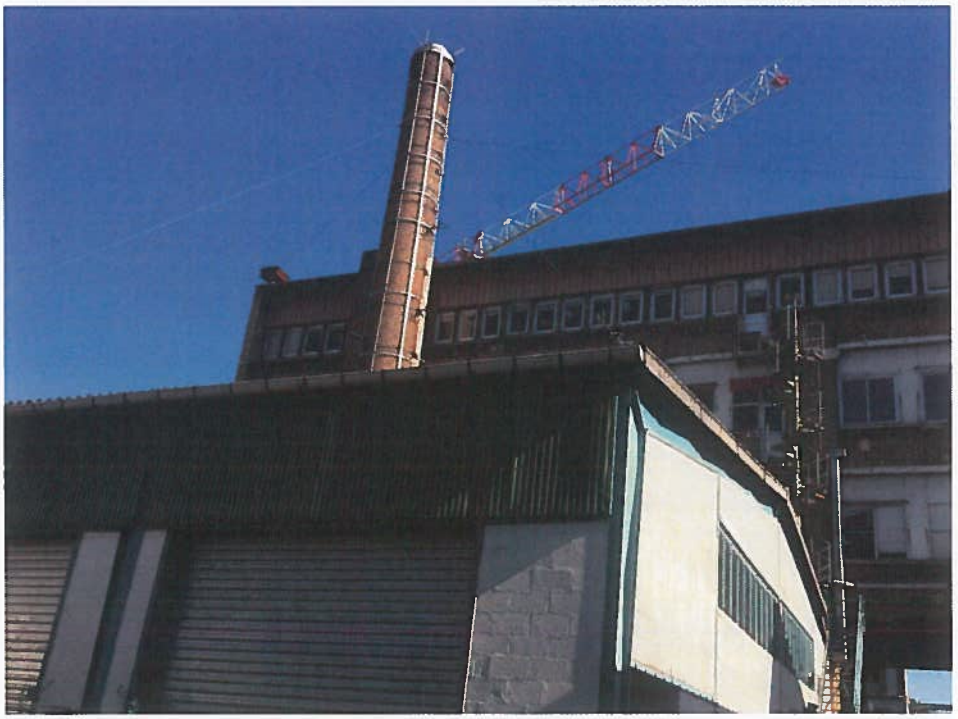

Photographie 6 : Vue interne du site Elis (5) - bâtiment et cheminée à l'étude en voie d'une conservation

Photographie 7 : Vue interne du site Elis (6)

Photographie 8 : Vue de la rue Voltaire (1) à l'entrée du site Elis

Photographie 9 : Vue de la rue Voltaire (2) à l'entrée du site Elis

Photographie 10 : Vue de la rue Voltaire (3)

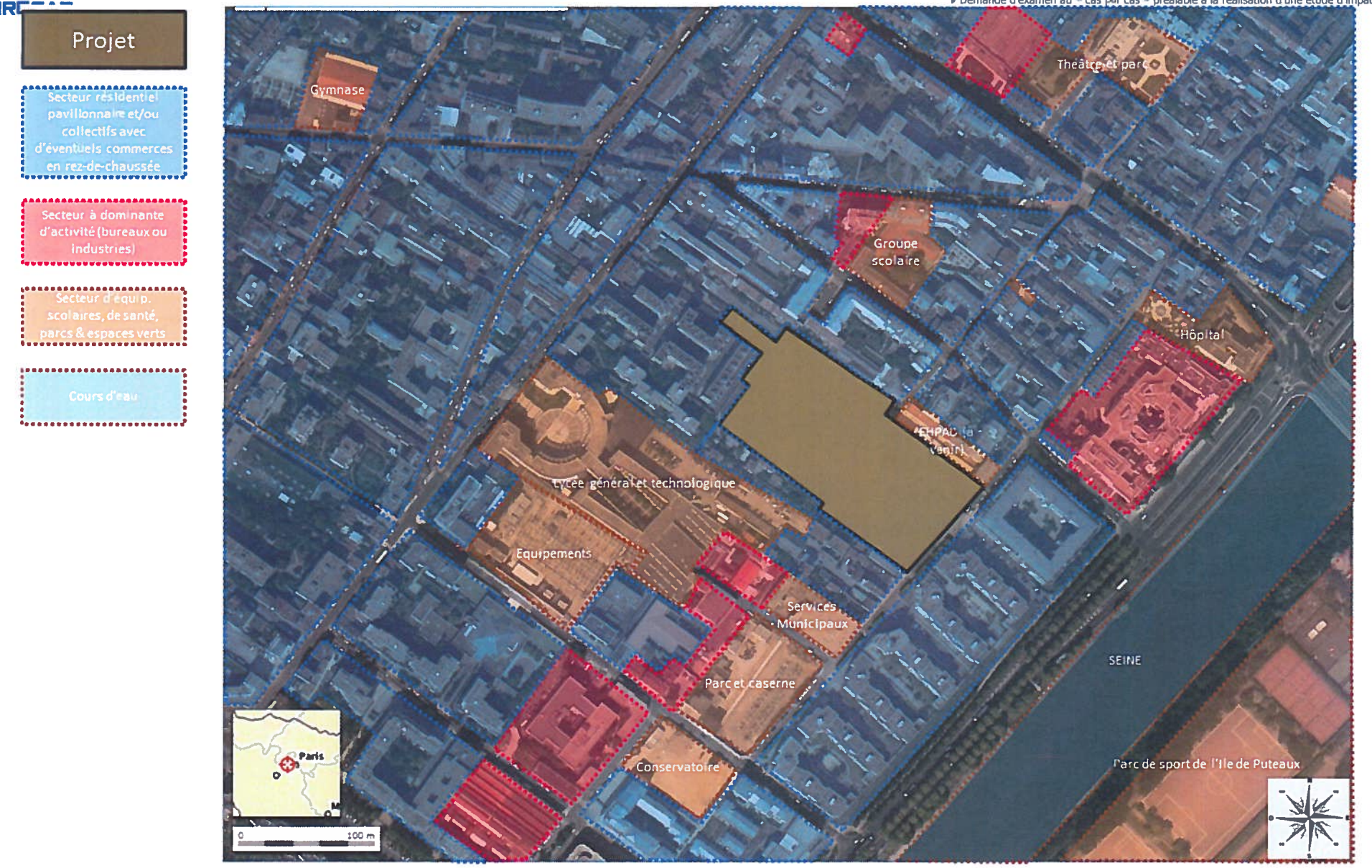

Figure 2 : Occupation du sol aux abords du site à l'étude ; plan au 1/2 700ème (fond de plan IGN-orthophotographie)